

Déclaration du SNPTES-UNSA au conseil d'administration Inserm du 28 janvier 2022 : vote sur le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP 2021-2025)

Les élus au conseil d'administration du SNPTES-UNSA voteront contre le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP 2021-2025). Bien que le COMP propose des objectifs et avancées dignes et à la hauteur de notre institut, les élus trouvent que les moyens humains et financiers alloués à la réalisation de celui-ci sont bien en deçà de ce qui était attendu de notre ministère.

En particulier :

- Le budget alloué à la création de postes de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens statutaires permettra juste de maintenir les effectifs et de compenser les départs définitifs jusqu'en 2025. Même si le SNPTES reconnaît que l'Inserm a fait de gros efforts dans ce domaine cela reste néanmoins insuffisant pour une recherche compétitive et de qualité. Le SNPTES attend un soutien plus important particulièrement sur le nombre de postes dédié à la recherche comme prévu dans la Loi de programmation pour la recherche (LPR).

Concernant les 8 Chaires de Professeurs Juniors en CDD en 2021 et les 10 prévues en 2022

- Le SNPTES exprime ici comme il l'a fait au cours du Comité technique ministériel (CTMESR) du 18 juin 2021 son opposition totale à ce dispositif qui ne répond pas à la problématique de pénurie d'emploi scientifique ni à celle de l'attractivité de la recherche en France. De plus ce dispositif, même s'il est potentiellement porteur de créations d'emploi statutaire sur un emploi de professeur des universités ou de directeur de recherche ce dispositif ne prévoit rien concernant la titularisation des personnels associés au poste de chaire de professeur junior.
- Le SNPTES dénonce la disparité dans le processus de recrutement des chaires juniors et titularisation sur un poste de directeurs de recherche par rapport au concours des directeurs de recherche. Le SNPTES regrette le manque de clarté et de concertation de notre institut à ce propos. Le SNPTES demande que l'évaluation soit réalisée par les commissions scientifiques spécialisées (CSS). Cette évaluation par les CSS est essentielle pour que l'Inserm ne commence pas à se transformer en agence de moyen.

Malgré les différentes propositions du SNPTES et des autres OS, le COMP n'ayant pas évolué nous confirmons notre opposition à ce texte dans l'état.